

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 SEPTEMBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET	14
SUSPENSION	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
Mme ALICE-ANNE SIMARD	24
Mme ALEXANDRA DUPERRÉ.....	27
M. MARCO BONDU.....	29
Mme MARTINE OUELLET	32
Mme CLAUDEL PÉTRIN-DESROSIERS.....	35
M. ROGER VALCOURT	37
Mme RAPHAËLLE DANCETTE	39
M. TOMMY TREMBLAY.....	43
Mme JOCELYNE LESSARD	44
Mme MARION TOUCAS.....	46
M. SÉBASTIEN VALLÉE	49
Mme MARIE ST-ARNAUD.....	52
SUSPENSION	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. HENRI JACOB	55
M. JEAN PARADIS	61
Mme LILAS LAMONTAGNE	72
Mme RÉBECCA PÉTRIN	76
M. BRUNO FOREST	83
M. HUGO LEFRANÇOIS	85
M. GILBERT TALBOT	87
M. PIERRE-LUC TREMBLAY	91

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 SEPTEMBRE 2020 À 13 H

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audiences publiques sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec incorporée*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux en ligne.

15 Mon nom est Denis Bergeron, et j'ai été désigné pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. À ce titre, je coordonne les travaux de la commission et préside les séances publiques avec l'appui de mon collègue, le commissaire Laurent Pilotto.

20 Afin de ne pas perturber les échanges dans le cadre des travaux en cours, je vous demanderais s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, et je vous en remercie.

25 Tout d'abord, une consigne importante : compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et des mesures particulières qui s'appliquent, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir compte du processus d'information et de consultation publiques et qu'il soit réalisé en tout respect des consignes émises par la Santé publique. C'est pourquoi nous tenons nos séances en mode hybride, à la fois en salle et en ligne.

30 Afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, un nombre maximal de 200 personnes est possible en salle. Ce nombre inclut les membres de la commission ainsi que l'équipe de l'initiateur, les personnes-ressources et les médias. Le port du couvre-visage est obligatoire et les mesures de distanciation sociale doivent être impérativement respectées.

35 À la demande de la commission, du personnel a été spécifiquement assigné pour assurer le respect de ces règles. Nous vous demandons donc votre collaboration pour respecter ces consignes; il en va de la santé de tous.

40 Pour ceux et celles qui suivent nos travaux sur Internet, notez qu'un léger décalage est possible entre ce qui se déroule en salle et ce qui est retransmis sur Internet, ce qui est tout à fait normal.

45 Pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet à la commission pendant les séances publiques, je vous invite à le faire dès maintenant en vous inscrivant au registre disponible ici, à l'arrière de la salle, ainsi que dans notre site Web ou par téléphone au numéro suivant : 1 800 463-4732, le poste 6. Nous vous invitons ensuite à suivre les consignes transmises par le message d'accueil. Un membre de l'équipe du BAPE donnera suite et communiquera avec vous pour confirmer certains détails et vous transmettre des informations sur votre intervention devant la commission.

50 Pour assurer des échanges ordonnés, les questions soumises en séance et les réponses me sont adressées et, en fonction du sujet, je les soumettrai aux personnes concernées. Il est possible que mon collègue et moi intervenions également pour poser des questions en cours d'audience.

55 Notez qu'une seule question par intervention est prévue, sans préambule, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Si le temps le permet, une réinscription au registre sera possible en fonction d'un nombre maximal de personnes pouvant intervenir à chaque séance.

60 Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre, à raison de trois interventions en salle pour une intervention en ligne. La commission ajustera ces règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions.

65 Les inscriptions au registre se feront séance par séance. Si vous n'avez pas été appelé à intervenir lors d'une séance, vous devrez vous réinscrire à nouveau au registre à la séance suivante, le cas échéant.

70 Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'à la fin des séances publiques de la première partie, il vous est également possible de faire parvenir vos questions par écrit à la commission. Celle-ci en prendra connaissance et pourra les intégrer à son propre questionnement, au besoin. Un formulaire à cet effet est disponible dans le site Web du BAPE.

75 La commission a planifié ses travaux par thèmes en tenant compte des résultats de la consultation qui a eu lieu en ligne du 1^{er} au 8 septembre 2020. La commission remercie d'ailleurs les 560 personnes qui y ont participé.

80 Cette liste est non exclusive et est établie de façon à assigner les bonnes ressources au bon moment pour répondre du mieux possible aux questions du public et de la commission. Si d'autres

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3410 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

3415 Merci beaucoup.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Note à mon équipe.

3420

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

3425 J'inviterais maintenant monsieur Tremblay. Monsieur Pierre-Luc Tremblay, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. Bonsoir, Monsieur Tremblay.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

3430 Allô, donc Pierre-Luc Tremblay, résident de Jonquière. Juste avant-propos : ma question est en lien avec un des thèmes qu'on était censé traiter ce soir, soit la sécurité des installations.

LE PRÉSIDENT :

3435 Qu'on va continuer à traiter demain après-midi aussi.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

3440 Parfait. Donc, je suppose, en fait, que tous les experts vont être réunis ici ce soir pour y répondre. Si, du moins, ce n'est pas le cas, on va tenter de répondre demain.

3445 Afin de vous mettre en contexte, ma question... le terminal méthanier d'importation de GNL qui se trouve à Saint John, au Nouveau-Brunswick, impose une zone d'exclusion maritime de 620 mètres autour de tout ce qui se trouve autour d'un méthanier ou, du moins, près d'un terminal d'exportation ou d'importation.

Alors, j'aimerais savoir : quelles sont les mesures d'exclusion prévues par le promoteur, par la sécurité publique ou par toute autre instance qui a autorité de le faire, afin de s'assurer que ces zones d'exclusion là, si tel est le cas, si elles ont vraiment été prévues, soient respectées?

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Fortin?

3455 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Monsieur le Président; donc, Monsieur Tremblay, comme je le mentionnais dans la présentation au départ, GNL Québec s'est soumis au processus TERMPOL, justement, pour évaluer toute la portion maritime et risques qui pourraient en découler.

3460 Maintenant, pour votre question par rapport à la zone d'exclusion à laquelle vous faites référence, donc je demanderais à monsieur Ménard d'apporter un éclairage à monsieur Tremblay et à cette commission. Merci.

3465 **M. SYLVAIN MÉNARD :**

En fait, oui, chaque terminal va agir de façon différemment par rapport aux zones d'exclusion, selon les niveaux de risques. Donc, c'est vraiment propre à chaque site.

3470 Pour le terminal, pour le site d'Énergie Saguenay, bien, pour la portion terrestre, il a été conclu par l'analyse de risques qu'il n'y avait pas... le risque à l'extérieur des propriétés du complexe était acceptable au public. Donc, il n'y a pas techniquement d'exclusion autour du site de l'usine.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

3475 Un méthanier, ce n'est pas un risque pour un béluga ou pour d'autres...

LE PRÉSIDENT :

3480 Excusez... excusez, Monsieur Tremblay. Le transport maritime va être... on va l'aborder plutôt demain, avec l'ensemble...

3485 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY :**

Oui. Oui, mais je comprends, mais c'est quand même un risque, là.

LE PRÉSIDENT :

3490 Et il n'est pas possible d'argumenter, on n'est pas dans un débat contradictoire. Vous avez posé votre question; on va essayer d'avoir le plus d'éléments d'information possible.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

3495 Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Tremblay.

3500 Alors, on parle plus précisément aussi du quai, on parle aussi du transit éventuel des méthaniers, on parle alors... on parle aussi de sécurité publique; dans quelle mesure ça a été pris en considération dans l'évaluation du risque?

3505 Vous nous dites qu'il n'y a pas de zone d'exclusion, d'accord. On comprend que l'évaluation du risque fait que ça va rester à l'intérieur des limites de la propriété, mais au-delà de ça, je veux dire, je crois que... puis monsieur Tremblay oriente... en tout cas, semble vouloir se poser la question quant au risque que représenterait le transit des méthaniers à quai, principalement.

3510 Alors, dans quelle mesure il va y avoir un encadrement pour assurer de façon sécuritaire le transit des méthaniers au quai? Parce que c'est quand même sensible comme opération.

M. SYLVAIN MÉNARD :

3515 Pour ce qui est des opérations au quai directement, en fait, on va demander à Port Saguenay une zone d'exclusion de 200 mètres autour d'un méthanier qui serait amarré au quai.

3520 Cette recommandation-là est issue d'un organisme international des infrastructures maritimes, qui recommande qu'un navire en mouvement ne devrait pas s'approcher à moins de quatre fois la largeur du navire amarré. Donc, dans notre cas, 50 mètres de large pour les méthaniers. On parle d'une zone claire de mouvements de 200 mètres autour du navire,

LE PRÉSIDENT :

3750

Est-ce que c'est possible pour vous de nous fournir, nous déposer une courte définition du mandat du comité, ainsi que sa composition au niveau de la représentativité, histoire de voir exactement qui est dans le coup au niveau de la gestion du risque?

3755

M. CAROL GIRARD :

Tout à fait. Oui.

LE PRÉSIDENT :

3760

S'il vous plaît. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

3765

Oui, je ne sais pas à qui adresser ma question, puis je ne vous en voudrai pas personne s'il n'y a pas de réponse.

LE PRÉSIDENT :

3770

Je peux vous aider, Monsieur Pilotto.

LE COMMISSAIRE :

3775

C'est parce que le citoyen Tremblay a évoqué le 650 mètres de zone d'exclusion, dans le code...

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

3780

620, en fait. Excusez-moi.

LE COMMISSAIRE :

3785

620?

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Oui.

3790

LE COMMISSAIRE :

Oui, bon. On ne se battra pas pour 30 mètres.

3795

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Oui, non, je voulais être sûr que...

LE COMMISSAIRE :

3800

Puis ici, on évoque 200 mètres, puis là, je comprends que ça dépend du site, mais je suis surpris qu'il y ait un si grand écart entre 200 mètres dans votre cas, 620 mètres dans la baie de Fundy...

3805

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Donc, peut-être, avant de recéder la parole à mon collègue, monsieur Ménard, puis je sais qu'on va avoir des thématiques spécifiques à la navigation; par contre, il y a quand même... je l'ai dit dans la présentation de départ : le gaz naturel liquéfié n'est pas entreposé sous pression.

3810

Donc, souvent, les gens – je l'ai dit un petit peu plus tôt durant cette audience – les gens ont l'impression, t'sais, c'est nouveau dans le Saguenay et les gens ont l'impression... ont toujours l'impression d'une bonbonne de propane. Quand on parle de gaz, on pense souvent à une bonbonne de propane. Le gaz naturel liquéfié n'est pas contenu sous pression comme la bonbonne de propane qui se situe sous votre barbecue.

3815

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

C'est le même élément chimique, on s'entend. Les mêmes risques. Excusez.

3820

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Mais comme je le disais, les propriétés du gaz naturel, mais c'est... on va avoir d'autres... puis j'espère que vous allez revenir nous poser des questions à cette commission – puis Monsieur

LE PRÉSIDENT :

3865 C'est bien évident qu'on va aller plus, comment dire, va aller un petit peu plus dans le détail pour ce qui est du transport des infrastructures maritimes, qu'on va aborder demain en soirée et, je vous rappelle aussi mercredi après-midi.

Merci de votre intervention, Monsieur Tremblay.

3870

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Merci à vous.

3875

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qui conclut nos travaux pour ce soir. Je vous remercie de votre attention, de votre patience, et nous allons reprendre les travaux demain, 13 h, même endroit, avec le même thème, et en souhaitant que vous y participiez nombreux. Merci beaucoup.

3880

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 SEPTEMBRE 2020 À 13 H

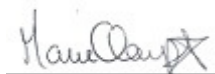
3885

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la sténotypie, le tout selon la loi.

3890

ET J'AI SIGNÉ :

3895



Marie-Claire Pinet, s.o.